2027 CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES

SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

MRC des Chenaux SI PROCHES

JOUR DE COLLECTE

- POUBELLES SECTEUR 1
- POUBELLES SECTEUR 2
- COMPOST ET RECYCLAGE*
- COMPOST* (15 avril au 28 octobre)
- ENCOMBRANTS

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

La collecte des encombrants a lieu une fois par mois.

Prendre note que **le nombre d'inscriptions est limité** et que nous nous réservons le droit de refuser des inscriptions.

Inscrivez vous-ici!

Pour plus d'informations, visitez le mrcdeschenaux.ca ou communiquez avec nous au 819 840-0704, poste 0.

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

MARS

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

MAI

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

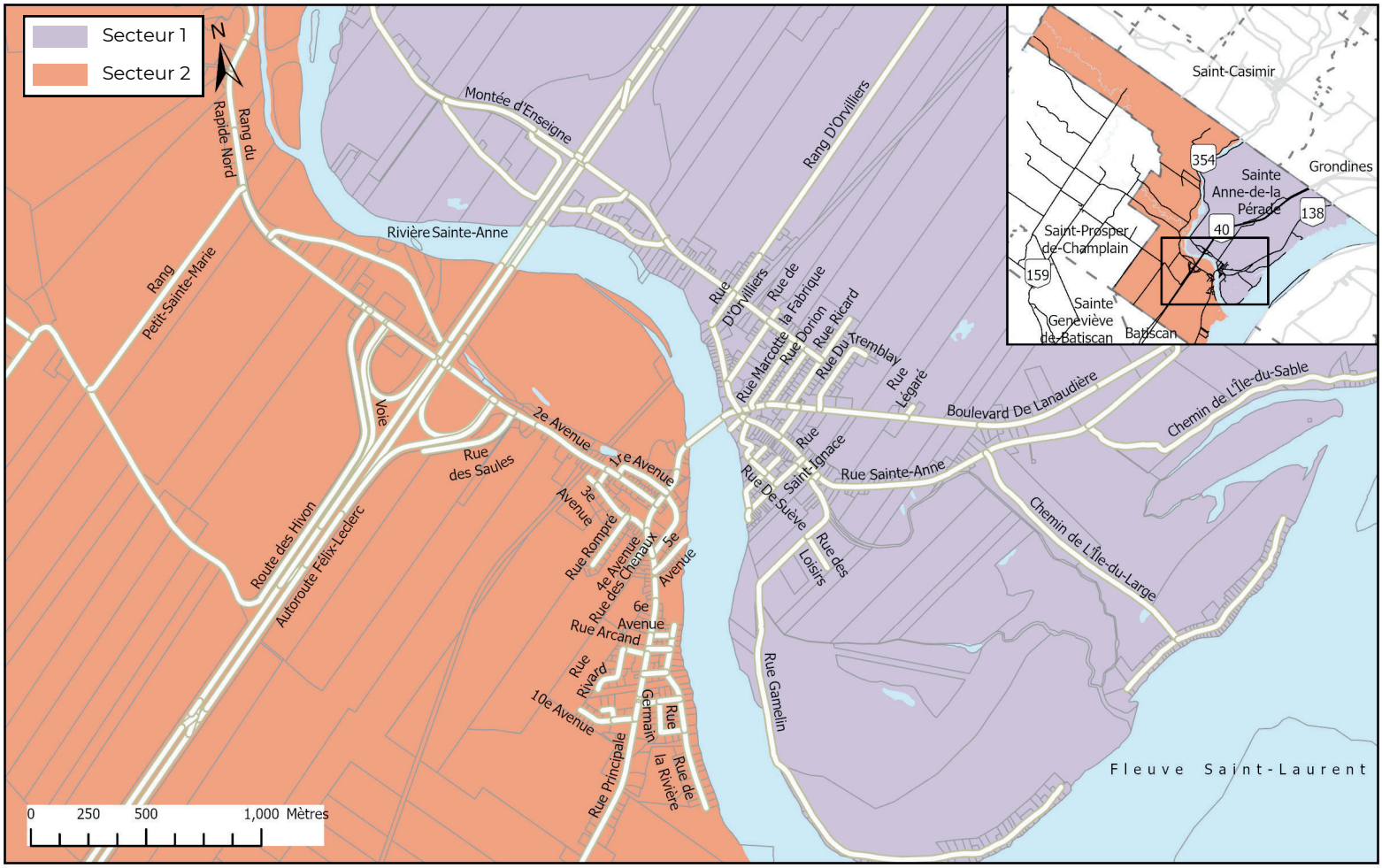
NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

*Les collectes de recyclage et de compost sont effectuées par Énercycle. Pour toutes questions ou problématiques pour ces bacs, communiquez avec eux au 819 373-3130.



Voir le tableau à la page suivante pour le détail des secteurs.

2027

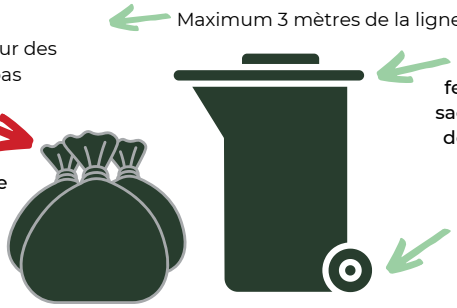
COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES
Informations supplémentaires - Sainte-Anne-de-la-Pérade

MRC des Chenaux SI PROCHES

SECTEURS DE COLLECTE	
SECTEUR 1 MARDI	Est de la rivière Sainte-Anne : Boulevard de Lanaudière, rue Sainte-Anne, rue de la Fabrique, rue Marcotte, rue Dorion, rue Ricard, rue d'Orvilliers, rang d'Orvilliers, Montée d'Enseigne, rue Monseigneur Laflèche, rue du Tremblay, rue Madelaine-de-Verchères, rue Mercier, rue de Suève, rue Sainte-Marguerite, rue Saint-Ignace, rue Gamelin, chemin de l'Ile-du-Large, chemin de l'Île-du-Sable, rang du Rapide sud
SECTEUR 2 MERCREDI	Ouest de la rivière Sainte-Anne : rue Principale, 1ere avenue, 2e avenue, 3e avenue, 4e avenue, 5e avenue, 6e avenue, 7e avenue, 8e avenue, 9e avenue, 10e avenue, rue des Chenaux, rue Rompré, rue de la rivière, rue Arcand, rue Rivard, rue Pronovost, rue Germain, rang du Rapide Nord, rue des Saules, rang Petit-Sainte-Marie, rang Sainte-Élizabeth

AIDE-MÉMOIRE GESTION DES DÉCHETS

Position du bac roulant pour la collecte



Déchets exclus de la collecte

- Matières recyclables
- Matières compostables
- Débris de construction, rénovation et démolition
- Matières dangereuses
- Plastiques agricoles

Pour la liste complète des matières acceptées et refusées dans le bac noir, visitez le mrcdeschenaux.ca

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Le bac destiné à la collecte des déchets doit être de couleur noire (les bacs verts sont tolérés). **Aucun bac d'une autre couleur peinturé en noir ne sera collecté.**
- Le bac doit être de format 240 ou 360 litres conçu pour être utilisé dans la collecte automatisée (disponible dans la plupart des quincailleries).
- Un maximum de 4 bacs à déchets est autorisé par résidence.
- **Tout bac contenant des matières interdites ne sera pas collecté.**
- **Tout bac noir contrevenant au règlement 2019-119, concernant la collecte des déchets, ne sera pas collecté** (le règlement est disponible sur le site web de la MRC des Chenaux).
- Les bacs noirs doivent être en bordure de route **avant 5h du matin le jour de la collecte**.

AIDE-MÉMOIRE GESTION DU RECYCLAGE

Matières recyclables



- **Contenants, emballages ou imprimés.**
- Par exemple :
  - Contenant de produit d'entretien ménager
  - Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
  - Boîte de carton
  - Assiette et papier d'aluminium
  - Emballage de mets à emporter et préparés
  - Journal et circulaire
  - Enveloppe
  - Feuille de papier
  - Cahier

Matières non-recyclables

- Piles, batteries d'automobiles
- Seringues
- Boyaux d'arrosage
- Chaises de jardin
- Jouets
- Casseroles
- Vêtements et tissus
- Résidus domestiques dangereux
- Matériels électroniques
- Résidus de construction



AIDE-MÉMOIRE GESTION DU COMPOST

Matières compostables

- Résidus alimentaires
- Résidus de jardin
- Papiers et cartons souillés
- Cheveux, poils et plumes
- Bois alimentaire (ustensiles, cure-dents, baguettes, etc.)
- Litière et excréments d'animaux domestiques
- Bran de scie ou copeaux de bois non traité
- Cendres froides (refroidies 72h)

Matières non compostables

- Sacs en plastique
- Matière plastique compostable ou non
- Verre et métal
- Couches et produits sanitaires
- Bûches, souches et bois traité
- Médicaments et déchets biomédicaux

Pour la liste complète des matières acceptées et refusées dans le bac brun et bleu, visitez le enercycle.ca